

le point sur...

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

APRIEU
BEAU-CROISSANT
BÉVENAIS
BIZONNES
BURCIN
CHABONS
COLOMBE
EYDOCHE
FLACHÈRES
IZEAUX
LE GRAND-LEMPES
OYEU
RENAGE
SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES

en Bièvre Est

REGARD SUR...

n°8 - décembre 2012

EDITO

Réduisons nos déchets

Réduire nos quantités de déchets pour agir sur notre environnement et maîtriser l'augmentation de nos dépenses voilà le projet qui doit nous animer.

Malgré un coût de collecte à la tonne bien inférieur à la moyenne nationale des collectivités équivalentes à la nôtre, la redevance subira une augmentation en 2013. Elle s'explique par la hausse du coût d'enfouissement de la tonne de déchets (40% du budget), en augmentation en raison du coût de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat et surtout aux investissements importants du Sictom de la Bièvre en charge à Penol de la nouvelle unité de traitement bio-mécanique et de la modification de leur tarification.

Pour atténuer cette hausse, la collectivité poursuivra ses nombreuses actions pour développer de nouvelles filières de tri, faire évoluer les comportements et limiter les déchets à la source. Ainsi, le tri des emballages plastiques commence à porter ses fruits et nous constatons une hausse de la collecte. Des actions pédagogiques de sensibilisation et de mise en œuvre du compostage sont réalisées avec les écoles et le Collège Liers et Lempes. Enfin, l'étude des différents scénarii sur la redevance incitative s'affine. Il convient cependant d'être très vigilant sur cette démarche ; non pas sur le bien fondé mais surtout sur son déploiement pour que cela se fasse en adéquation avec les attentes de nos habitants.

Enfin, nous devons maîtriser l'augmentation des tonnages en déchèterie (+15%/an) principalement dûe aux encombrants. Pour limiter cela, la collectivité se dotera en 2013 d'un contrôle d'accès devenu nécessaire pour identifier chaque usager et inciter les plus gros producteurs à s'orienter sur les filières les plus adaptées.

Didier Rambaud
Président de la communauté
de communes de Bièvre Est

Joseph Charvet
Vice-président
en charge de la gestion des déchets

L'activité du service en chiffres

Adopté en conseil communautaire le 26 novembre, le rapport d'activités 2011 est désormais disponible sur demande dans votre mairie ou au siège de la communauté de communes de Bièvre Est.

Les faits marquants

4 890 tonnes d'ordures ménagères collectées par une entreprise (241,7 kg/hab), soit une baisse d'environ 3 % par rapport à 2010.

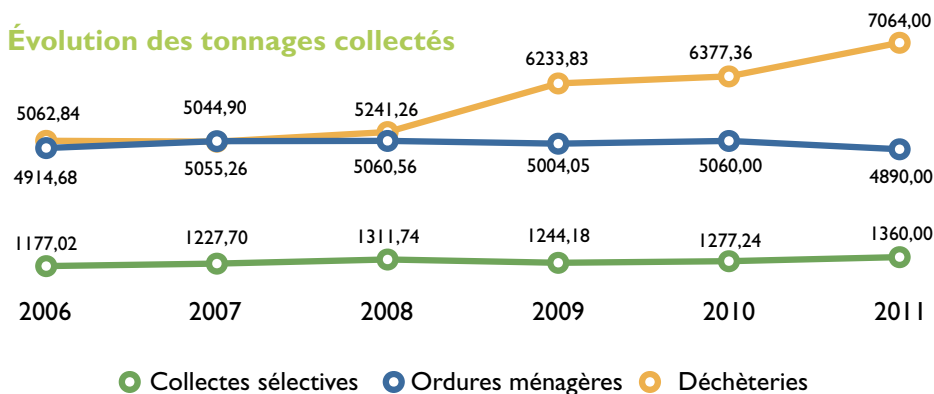
182 tonnes d'emballages collectées en régie avec un taux de refus de 19 %.

557 tonnes de journaux magazines collectées en régie, en forte augmentation par rapport à 2010.

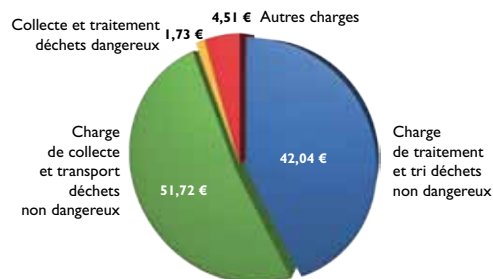
621 tonnes de verre collectées par une entreprise extérieure.

7 064 tonnes de déchets ont été collectés en 2011, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à l'année précédente (344 kg/hab/an inclus tonnage gravats, 260 kg/hab/an hors tonnage gravats).

Évolution des tonnages collectés



Répartition des coûts pour 100 euros de dépenses



Comment payer sa facture ?

► **Trésor public** : adressez un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en joignant le bordereau de paiement figurant en bas de votre facture.

► **Prélèvement automatique** : demandez le règlement financier auprès du service de la communauté de communes de Bièvre Est ou téléchargez-le sur www.bievre-est.fr

► **Internet** : connectez-vous sur www.bievre-est.fr, munissez-vous de votre facture et suivez les instructions proposées.





Horaires d'hiver des déchèteries

Apprieu :

Lundi	9h-12h	
Mardi		14h-17h
Mercredi	9h-12h	
Jeudi		
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Beaucroissant :

Lundi		14h-17h
Mardi		
Mercredi		14h-17h
Jeudi		
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Chabons :

Lundi		14h-17h
Mardi	9h-12h	
Mercredi		14h-17h
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	
Samedi	9h-12h	14h-17h



- ▶ Exceptionnellement, les veilles des fêtes de fin d'année, les déchèteries de Chabons et Beaucroissant fermeront à 16h.
 - ▶ Les déchèteries passeront à l'horaire d'été le **lundi 1^{er} avril 2013**.
 - ▶ Pour plus d'informations sur le fonctionnement des déchèteries, le règlement intérieur est disponible sur le site Internet : www.bievre-est.fr.
- Le guide du tri est également disponible en mairie ou auprès de la communauté de communes.



Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352, rue Augustin Blanchet
38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94



Les nouvelles consignes du tri des emballages plastiques

Des résultats encourageants

Le Sictom de la Bièvre auquel adhère la communauté de communes de Bièvre Est a été retenu par Eco-emballages parmi 51 collectivités françaises, pour tester l'extension des consignes de tri des emballages en plastique. Après 9 mois d'expérimentation, on constate une évolution de 13% de tonnages collectés au niveau national sur le flux des emballages plastiques (bouteilles, flacons, pots et barquettes). Des nouvelles consignes bien perçues et simplifiant le geste de

tri quotidien des habitants. N'oubliez pas également de continuer à trier les autres emballages recyclables, le métal, les briques alimentaires et le carton dans le bac jaune, les papiers dans le bac bleu et le verre dans le bac vert.

L'opération continue jusqu'à fin 2013. Il est donc important de continuer à nous mobiliser pour doubler le taux de recyclage des emballages en plastique et améliorer les performances de tri pour préserver notre environnement.



Oui au tri, oui au compostage, à l'école comme à la maison

Cette année, notre ambassadrice du tri est encore très sollicitée pour apprendre dès le plus âge les bons gestes de tri dans les écoles. Des interventions pour comprendre comment réduire sa poubelle avec le recyclage, le compostage, le réemploi et la réduction des emballages à l'achat. Ces interventions théoriques et pratiques se terminent souvent par la fabrication de papier recyclé, ou la visite du centre de tri à Penol. Parallèlement, depuis septembre, des projets compostage sur le territoire ont été lancés dans deux établissements scolaires :

L'école primaire de Bizennes a installé un composteur dans son jardin pour montrer l'intérêt de composter ses déchets organiques et étudier la dégradation des matières.

Le collège du Grand-Lemps a installé 3 composteurs pour composter les déchets crus de la cantine : épiluchures de fruits, légumes crus, pain et serviettes en papier blanc. 700 repas par jour sont servis au self. Ainsi en une semaine ce sont environ 70 kg de déchets organiques qui ont été jetés au compost. Une démarche essentielle pour réduire le gaspillage alimentaire et le poids des ordures ménagères qui sont toujours destinées à l'enfouissement.

Une question ? contactez notre ambassadrice du tri au 04 76 06 98 98 ou retrouvez toutes les consignes de tri sur www.bievre-est.fr rubrique environnement.

